

29 Communications provenant des aéronefs : signaux de détresse, d'urgence et de sécurité

L'information suivante est un extrait du Supplément de vol – Canada (CFS) et du Manuel d'information aéronautique de Transports Canada (AIM) (et autres documents) :

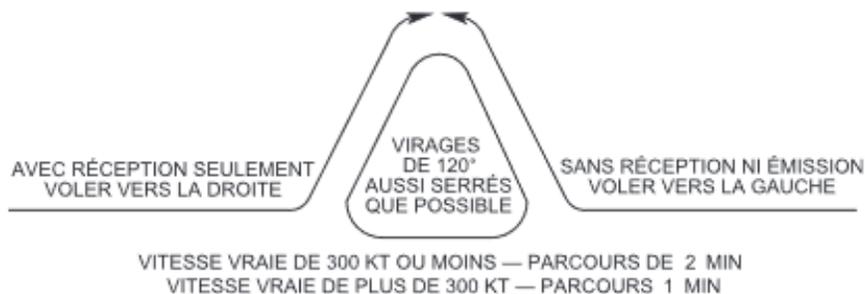
- 1 Aucune des dispositions dans les présentes n'interdit à un aéronef en détresse l'emploi de tous les moyens dont il dispose pour attirer l'attention, faire connaître sa position et demander de l'aide.

Signaux de détresse

- 2 Les signaux suivants, utilisés ensemble ou séparément, signifient qu'il existe un danger imminent, et qu'un secours immédiat est requis :

En vol

- a) un signal radiotélégraphique ou toute autre méthode de signalisation composée du groupe du Code Morse . . . - - - . . .
- b) un signal radiotéléphonique constitué par le mot *Mayday*; (énoncé 3 fois);
- c) Lorsque l'aéronef est perdu ou en détresse et qu'il est incapable d'établir un contact radio, l'avion pilotera deux triangles, comme l'indique la figure, reprendre le cap, répéter à des intervalles de 5 minutes.



Au sol

- a) des fusées ou bombes éclairantes émettant des feux rouges tirées l'une après l'autre à de courts intervalles,
 - b) une fusée à parachute éclairante rouge;
 - c) un signal fumigène produisant une fumée de couleur orangée.
- 3 Signaux utilisés par les aéronefs effectuant des opérations de recherche et de sauvetage pour diriger les navires vers un aéronef, un navire ou une personne en détresse :
 - a) décrire au moins un cercle autour du navire;
 - b) couper à basse altitude la route projetée du navire près de l'avant en balançant les ailes (on peut également ouvrir et fermer les gaz ou changer le pas de l'hélice, mais ceci peut être moins efficace);
 - c) mettre le cap dans la direction que doit suivre le navire; et,
 - d) si le navire ne répond pas, répéter les manœuvres décrites dans a), b) et c), avec la même signification.

Remarque : L'ouverture et la fermeture de la manette des gaz ou le changement du pas de l'hélice peuvent également être pratiqués comme moyen alternatif d'attirer que de balancer les ailes. Toutefois, cette forme de signal sonore peut être moins efficace que le signal visuel de balancer les ailes en raison du niveau élevé de bruit à bord du navire.

Signaux d'urgence

- 4 (1) Les signaux suivants, utilisés ensemble ou séparément, signifient qu'un aéronef désire signaler des difficultés qui le contraignent à atterrir sans nécessiter de secours immédiat;
- a) l'allumage et l'extinction répétés des phares d'atterrissage;
 - b) l'allumage et l'arrêt répétés des feux de navigation de manière à les distinguer des feux de navigation clignotants.
- (2) Les signaux suivants, utilisés ensemble ou séparément, signifient qu'un aéronef a un message très urgent à transmettre concernant la sécurité d'un navire, aéronef, ou autre véhicule ou la sécurité de toute personne à bord ou en vue :
- a) un signal transmis en radiotéléphonie constitué par le mot PAN PAN répété 3 fois.

Référence :

Annexe 2 de la convention de l'Organisation de l'aviation civile, Règlement de l'air, annexe 1. Signaux, Juillet 2005
Supplément de vol – Canada
Manuel d'information aéronautique (AIM) TC-1005920

Autorité : Garde côtière canadienne